



ASSURANCES
DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES
PYRENEES-ALTANTIQUES

DECLARATIONS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques est un établissement public local à caractère administratif créé par la loi. Sa mission est d'accompagner les collectivités territoriales et leurs établissements publics du département dans la gestion du personnel.

Le Centre de Gestion est structuré autour d'une Direction des services aux collectivités et d'un Secrétariat général.

1. La Direction des services aux collectivités a en charge :

- **Le service concours, examens professionnels et bourse de l'emploi** dont la mission principale est d'organiser des concours d'accès à la fonction publique territoriale et des examens professionnels à destination des agents territoriaux. Pour la plupart d'entre eux, ces concours et examens sont organisés dans des salles (louées ou prêtées) extérieures à la Maison des Communes. Ce service gère également la bourse de l'emploi qui a pour but de faciliter le recrutement des agents de la Fonction Publique, en mettant en relation les employeurs locaux et les fonctionnaires à la recherche d'un emploi.
- **Le service gestion des carrières et protection sociale** dont la mission générale est de renseigner et d'informer les autorités territoriales sur la réglementation applicable aux personnels territoriaux. Le service assure également le fonctionnement des instances paritaires : trois Commissions Administratives Paritaires et un Comité Technique Paritaire. Le service est également chargé du secrétariat de la Commission de réforme pour toutes les collectivités du département afin d'examiner notamment, les dossiers d'accident de service, de maladie professionnelle, d'admission à la retraite pour invalidité des fonctionnaires relevant de la C.N.R.A.C.L. Enfin, le service a un rôle de correspondant de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales; à ce titre il assure une mission d'information des collectivités et des fonctionnaires relevant de la C.N.R.A.C.L. ; pour les collectivités affiliées au Centre, il aide à la constitution des dossiers et assure leur transmission à la Caisse.
- **Le service santé et sécurité au travail** est composé de deux pôles : le pôle médecine professionnelle dont la mission est d'assurer la surveillance médicale des agents et de leurs conditions de travail. Ce pôle conseille les élus et les agents à propos de l'amélioration des conditions de vie et de travail, l'adaptation des postes, la protection du personnel contre les risques d'accidents et de maladies professionnelles... Le pôle hygiène et sécurité aide les collectivités à mettre en œuvre leurs obligations réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité et à améliorer les conditions de travail des agents. Pour cela, il assure des actions d'information et de conseil aux collectivités, ainsi que l'animation d'un réseau d'Agents Chargés de la Mise en Œuvre de mesures de sécurité. Enfin, le service assure à la demande des collectivités, des missions d'inspection sur les conditions d'hygiène et de sécurité au travail.
- **Le service remplacement-renfort-archives** est composé de deux pôles : le pôle remplacement-renfort dont la mission est de remplacer des agents de collectivités momentanément absents ou de renforcer un effectif pour faire face à un surcroît de travail. Le pôle archives dont la mission est d'effectuer le classement intégral des archives ou de former du personnel de la collectivité qui effectue le classement. Dans le cadre du classement des archives d'une collectivité, le service peut être amené à déplacer les archives de la collectivité dans les locaux du Centre de Gestion.
- **Le service d'accompagnement à la gestion des ressources humaines** dont la mission est de proposer aux collectivités des prestations d'aide au recrutement et de conseil en organisation du travail. La mission du service consiste également à proposer aux collectivités des outils de gestion des ressources humaines : guide de recrutement, guide d'intégration d'un nouvel agent, élaboration de fiches de poste, mise en place d'entretiens d'évaluation, aide à la conception de plan de formation.
- **Le service emploi, prospective sociale et gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences** dont la mission principale est de mettre à disposition des collectivités, et notamment les plus importantes, un certain nombre d'indicateurs : un répertoire des indicateurs sociaux départementaux permettant aux collectivités de se comparer entre elles sur l'état de leurs ressources humaines, un référentiel emploi/grade pour rationaliser les politiques

d'avancement de grade, de recrutement... mais aussi toute sorte d'études permettant d'engager des politiques précises en matière de gestion des ressources humaines (au niveau des collectivités, au niveau d'un bassin d'emploi ou au niveau départemental). C'est dans ce cadre qu'un Observatoire de l'Emploi Public Territorial et de la Gestion des Ressources Humaines a été installé en juillet 2009. Enfin, le service assure, en lien avec le service concours, la promotion des métiers territoriaux en participant plusieurs fois par an à des manifestations publiques sur l'emploi (forums des métiers, villages de l'emploi ...).

Par ailleurs, le Centre de gestion assure également :

- la mise en œuvre des dispositions relatives aux garanties de carrière des fonctionnaires territoriaux de catégories A, B et C qui perdent leur emploi dans leur collectivité ; cette compétence concerne les collectivités du département affiliées ou non au Centre ;
- la mise en œuvre du droit syndical (attribution de locaux aux organisations syndicales, gestion du fonds départemental de péréquation des charges liées aux dispenses de service...);
- la gestion d'un contrat groupe pour les agents des collectivités de moins de 10 agents pour la prévoyance / garantie maintien de salaire (contrat souscrit par ailleurs auprès d'une mutuelle) ;
- la gestion d'un contrat groupe pour garantir les collectivités contre les risques liés à la protection sociale de leurs collaborateurs (contrat souscrit par ailleurs auprès d'une compagnie d'assurance pour 4 ans).

D'une façon générale, les services ont une mission d'assistance, de renseignements et de conseils auprès des collectivités mais ils n'exercent aucune compétence décisionnelle en lieu et place des collectivités.

2. Le Secrétariat général a en charge :

- La gestion et le fonctionnement de l'ensemble du bâtiment "Maison des Communes" ainsi que des moyens, des ressources humaines et de la vie interne du Centre de Gestion. Par ailleurs, le pôle informatique développe des applications à destinations des divers services dont un logiciel spécialisé dans la gestion administrative des dossiers des agents des collectivités affiliées au Centre de Gestion. Il faut noter que ces dossiers, 8500 environ, ont été intégralement numérisés en 2007 / 2008.

Le Centre procède aux déclarations suivantes :

A. Dommmages aux biens :

- Le Centre est propriétaire du bâtiment "Maison des Communes", sis à PAU Angle rue Auguste Renoir et rue Paul et Henri Courteault – BP 609 – 64 006 PAU cedex, d'une surface hors œuvre brute de 3899 m² dont :
 - o 1495 m² sont occupés à titre gratuit par l'Agence Publique de Gestion Locale, syndicat mixte créé par et pour les collectivités des Pyrénées-Atlantiques pour leur apporter de l'expertise en temps partagé et leur permettre d'exercer la plénitude de leurs compétences.
 - o 30 m² environ (deux bureaux) sont mis à disposition de l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques contre un loyer d'environ 1800 € annuel.
 - o 15 m² environ (un bureau) sont mis à disposition du Comité d'Action Sociale du personnel territorial des Pyrénées-Atlantiques contre un loyer d'environ 900 € annuel.
- Les biens mobiliers propriétés du Centre sont constitués principalement par les équipements informatiques et le matériel de bureau dont la liste est annexée à la présente déclaration.

B. Responsabilité générale

- Le Conseil d'Administration comprend 23 membres titulaires (et autant de suppléants), dont le Président et 4 Vice-présidents.
- L'effectif moyen du personnel est de 60 personnes dont 7 médecins du travail (l'effectif du service remplacement-renfort est adapté en fonction des demandes d'intervention)
- La masse salariale 2008 était de 1 508 023 € (hors charges patronales).
- Les instances paritaires (Commissions Administratives, Comité Technique Paritaire et conseil de discipline) comprennent un total de 104 membres représentants des élus et du personnel, titulaires ou suppléants.
- La Commission de Réforme comprend 31 membres (élus, représentants du personnel, médecins agréés) et fonctionne pour les collectivités affiliées et non affiliées.
- L'Observatoire de l'Emploi Public Territorial et de la Gestion des Ressources Humaines comprend 18 membres permanents (représentants de collectivités des Pyrénées-Atlantiques et des personnalités qualifiées dans le domaine de l'emploi public territorial).
- Le Centre de Gestion organise deux fois par mois en moyenne, à destination des élus ou du personnel territorial, à la Maison des Communes ou dans des salles prêtées par des collectivités, des séances d'information ou des rencontres sur la gestion du personnel territorial.

C. Véhicules

Le tableau ci-dessous dresse la liste des véhicules de service du Centre de Gestion

Type	Puissance fiscale	Année
Kangoo	5	2001
Twingo	5	2003
Clio	5	2005
Kangoo	5	2007
Clio	4	2007
Twingo	4	2009
Twingo	4	2009
Twingo	4	2009

D. Auto-collaborateurs

Certains élus et agents réalisent des trajets avec leurs véhicules personnels pour une distance totale annuelle (2008) d'environ 170 000 kilomètres.

E. Sinistralité

Le Centre déclare qu'au cours des trois dernières années, il a actionné son assurance « Dommages causés à autrui – défense et recours » :

- En 2006, pour un dommage subi par un agent du Centre, l'assureur a versé la somme de 346.50 €
- En 2006, pour un dommage subi par une collectivité affiliée, l'assureur a versé la somme de 1 167.46 €
- En 2008, pour un dommage subi par une collectivité affiliée, l'assureur a versé la somme de 1 971.91 €

Le Centre déclare qu'au cours des trois dernières années, il a actionné son assurance « véhicules à moteur » :

- En 2007, pour un dommage subi par un véhicule, l'assureur a versé la somme de 935.81 €
- En 2009, pour un dommage dû à la grêle. L'assureur a versé la somme de 2 263.74 €
- En 2009, pour un bris de glace, l'assureur a versé la somme de 424.40 €

Le Centre déclare qu'au cours des trois dernières années, il a actionné son assurance « auto-collaborateurs » :

- En 2006, pour un dommage subi par un véhicule, l'assureur a versé la somme de 1 977.91 €
- En 2008, pour un dommage subi par un véhicule, l'assureur a versé la somme de 761.27 €
- En 2008, pour un dommage subi par un véhicule, l'assureur a versé la somme de 692.81 €
- En 2008, pour un dommage subi par un véhicule, l'assureur a versé la somme de 5 602.5 €